



Divorce avocat commun et éventuel soucis de garde de l'enfant...

Par **jojo73**, le **14/03/2011** à **19:24**

Bonjour,

Je vais essayer de résumer ma situation car j'aurais besoin de quelques informations.

Ma femme et moi allons divorcer. Nous avons un enfant de 5 ans.

Pour des raisons financières je suis tenté d'opter pour un avocat commun, ce qui voudrait dire divorce à l'amiable.

Cependant, ma femme n'est plus capable de s'occuper de notre enfant (dépression, TS, hospitalisation en hopital psychiatrique suite à des TS)

Elle me dit être d'accord pour que je garde notre enfant le temps pour elle de se rétablir mais souhaite essayer une garde alternée quand même.

J'ai dû malgré moi constituer un dossier concernant ses états "psychologiques" au cas où cela se passerait mal (elle aurait tendance à changer d'avis au dernier moment et vouloir la garde) je crains qu'elle ne néglige notre enfant (chose qui se passe actuellement mais je suis encore présent)

Dans un cas comme celui-ci, puis-je quand même prendre un avocat commun et lui présenter en privé ce dossier et mes craintes au cas où ou dois-je directement passer par un divorce normal ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses je suis complètement perdu...

Par **mimi493**, le **14/03/2011** à **21:34**

avocat commun = divorce par consentement mutuel = se mettre d'accord sur tout avant de passer devant le juge.

Donc votre dossier ne sert à rien puisque le juge ne le verra pas.

Par **jojo73**, le **14/03/2011** à **21:40**

Bonsoir,

C'est bien ce qu'il me semblait.

Merci beaucoup pour votre réponse...